

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) no 702/2014 de la Commission déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Numéro de l'aide

SA.43710 (2015/XA)

État membre

France

Région

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Titre (et/ou nom du bénéficiaire)

Régime relatif aux aides destinées à la prévention et à la réparation des dommages causés aux forêts par des incendies, des calamités naturelles, des phénomènes climatiques défavorables pouvant être assimilés à une calamité naturelle, d'autres phénomènes climatiques défavorables, des organismes nuisibles aux végétaux et des événements catastrophiques, pour la période 2014-2020 (PACA)

Base juridique

Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les titres relatifs aux interventions économiques des collectivités territoriales

Budget

Budget global: EUR 42 (millions)

Intensité

80 %

Durée

jusqu'au 31.12.2020

Objectif

Aide destinées à la prévention et la réparation des dommages causés aux forêts par les incendies, calamités naturelles, phénomènes climatiques défavorables, maladies, organismes nuisibles pour les végétaux et événements catastrophiques (article 34)

Secteurs économiques

AGRICULTURE; SYLVICULTURE ET PÊCHE

Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi

REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
HOTEL DE REGION 27 PLACE JULES GUESDE 13481 MARSEILLE CEDEX 20

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://europe.regionpaca.fr/fileadmin/user_upload/Regimes_Aides_Etat/FEADER/Regime_exempte_PACA_DFCI.pdf

Autres informations

-